PRÉFET
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 21/09/2023

LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE

Mise en place d'un dispositif de sécurisation de la rivière de l'Authie en prévention des traversées maritimes illégales

Dans le cadre du phénomène de traversées illégales de migrants vers le Royaume-Uni à bord d'embarcations de fortune, le mode opératoire des « taxi-boats » est monté en puissance depuis plusieurs mois.

En effet, pour échapper aux opérations d'éviction menées par les forces de sécurité intérieure lors de la mise à l'eau des bateaux depuis les plages, les trafiquants arment des embarcations à vide et fixent rendez-vous à leurs « passagers » sur l'ensemble du trait de côte. Les migrants les y attendent, immergés jusqu'au torse dans l'eau froide. Les passeurs utilisent également ce mode opératoire le long des cours d'eau avant de prendre la mer.

Ces agissements des réseaux de traite d'êtres humains, uniquement motivés par l'appât du gain, font courir aux candidats à la traversée des risques de noyade, d'hypothermie ou encore d'enlisement dans les vasières. Ainsi, le 15 septembre 2023 à Equihen-Plage, une cinquantaine de migrants s'est jetée à l'eau pour monter à bord d'un taxi-boat parti de la baie d'Authie et déjà chargé de 10 personnes. L'une d'elle a été éjectée du bateau par les passeurs et sauvée de la noyade par les gendarmes.

D'abord observé sur la Canche, ce phénomène a fait son apparition il y a quelques semaines sur la baie d'Authie, entre Fort-Mahon (80) et Berck (62). Depuis le début de l'année 2023, 21 évènements « taxi-boats » y ont été recensés.

Afin d'endiguer ce phénomène et dans un objectif prioritaire de protection des vies humaines, les services de l'État dans la Somme, en lien avec ceux du Pas-de-Calais, ont mis en place, au niveau du « pont à Cailloux » sur l'Authie, un dispositif de sécurisation s'apparentant à celui installé le 10 août 2023 sur la Canche sous la forme d'un barrage flottant. La finalité est la même : stopper les taxi-boats dans leur course vers le rivage et ainsi sauver des vies.

4 blocs de défense type « bloc-stop » en béton ont été positionnés hier sur les berges. 6 barres métalliques de 4 mètres gréées de bouées ont été mises à l'eau. L'installation devrait être entièrement opérationnelle d'ici la fin de la semaine.

En raison de la mise en place de ce dispositif, la navigation et les activités nautiques sont interdites par arrêté préfectoral du 21 septembre 2023 sur l'Authie dans une zone de deux cents mètres en aval de la passerelle du Pont-à-Cailloux. La circulation (piétons ou engins) sur le domaine public maritime des berges de l'Authie est également interdite dans la zone représentée sur le plan annexé à l'arrêté préfectoral (disponible en pièce jointe) sur le territoire des communes de Conchil-le-Temple et Quend pour une durée de deux mois.

****

Les services de l'État sont entièrement mobilisés, de jour comme de nuit, dans des conditions difficiles, afin de contrecarrer l'action des trafiquants qui exploitent la détresse des populations migrantes. L'objectif est clair : amplifier encore et toujours notre action en adaptant systématiquement nos dispositifs de lutte contre les traversées maritimes.

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr

Préfet de la Somme
@Prefet80

51, rue de la République
80 000 Amiens